

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe -
Périmètre du Droit de
Préemption
Urbain simple (DPU)

Commune de
FRANCILLON-SUR-ROUBION

PLUi arrêté le 29 janvier 2025
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:5174

Version du 03-02-2026



 Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain simple (DPU)

Fond de plan

 Bâtiments

 Limites cadastrales



0 250 m